Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	2.50
Réclames	—	1.50
Faits divers	—	0.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	1.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	2.50
Etat-civil	—	0.75
Chronique locale	—	1.00
Echos	—	0.50
Gazette du Nord	—	0.50

Temps probable. — En France, des averses sont probables, principalement dans le Nord et l'Ouest ; la température va rester voisine de la normale.

Le mobile suprême de l'action humaine est l'amour et la morale chrétienne, dans le chrétien vrai, repose avant tout sur l'amour de Dieu.
J. S.

Le «Progrès du Nord» DÉNONCE

les trucs électoraux

EN USAGE A COMINES

—(o)—

Le « Progrès du Nord » est un vieil habitué des cuisines radicales. Il en connaît toutes les recettes. Il sait comment on s'y prend pour se « faire une majorité » quand on n'est que minorité.

Et, hier, en veine de franchise, il débitait quelques bons trucs par lesquels on fait dire aux urnes le contraire de ce que pensent les électeurs.

Parmi ces trucs, il en signalait un qui est en usage fréquent à Comines et qui a valu au millionnaire satrape Ducarin une « fidèle » majorité.

Citons le journal radical :

Le procédé qui consiste à provoquer une bagarre dans la salle de vote est d'une exécution audacieuse mais aisée. Le président du bureau fait évacuer la salle et il a ensuite toute latitude pour substituer à l'urne qui vient d'être remplie par les électeurs une urne toute préparée d'avance.

Pendant le dépouillement, on peut substituer à un paquet de bulletins un paquet tenu en réserve et composé de bulletins au nom du candidat de son choix.

Or, ce procédé audacieux mais aisé, est employé presque à chaque élection dans le fief de ce roublard de Ducarin.

Des électeurs libéraux n'avisent-ils de rester dans la salle pour assister au dépouillement — comme c'est leur droit — qu'on essaye d'abord de les intimider et de leur donner l'envie de s'en aller.

S'ils s'obstinent à rester, le président ou un de ses compères désigné d'avance fait un clin d'œil significatif à un groupe de gaillards qui sont là comme par hasard.

En un autre clin d'œil ceux-ci s'approchent des libéraux trop curieux qui veulent contrôler les opérations. Ils inventent un prétexte futile pour engager une discussion, qui devient bientôt une dispute. Puis ils crient, hurlent, se livrent à des violences et à du désordre.

Quand le tapage est à point, le président appelle les gendarmes et fait sortir tout le monde.

Et alors, en tête-à-tête solitaire avec l'urne et les paquets, on fait ce qu'on veut.

Parcourez les annales électorales de Comines, et vous verrez que presque toujours il y a des scènes de désordre (truqué) qui... nécessitent l'évacuation de la salle.

Nous mettons formellement nos amis en garde contre ce stratagème.

Nous savons, de source très sûre, qu'à la fin de la semaine dernière, l'ordre est venu du ministère à la préfecture du Nord d'empêcher par tous les moyens l'élection de M. Grousseau.

On veut boucler la volonté populaire en faveur du richissime tyran de Comines.

Les vaillants électeurs de la neuvième circonscription ne se laisseront pas faire. Ouvriers, fermiers, commerçants, industriels et employés veulent en grosse majorité s'opposer à une élection qui serait un déshonneur et un malheur pour leurs cantons.

Alors, il faut qu'ils emploient, eux aussi, tous les moyens, mais les moyens légaux.

Il faut que dans toutes les communes et dans tous les bureaux de vote, nos amis ne laissent pas une seule minute l'urne sans surveillance.

Il faut, surtout, qu'ils s'organisent pour être en nombre respectable dans tous les bureaux au moment du dépouillement.

Qu'ils y soient calmes, corrects et fermes, et ne se laissent tenter par aucune provocation, si grossière et si violente qu'elle soit.

Qu'ils restent impassibles et attentifs, et s'ils ont des observations à faire, qu'ils les formulent avec autant d'énergie que de courtoisie.

Il se peut qu'alors les soudoyés du Veau d'Or simulent entre eux une bagarre pour arriver aux fins de leurs menées.

Qu'en ce cas nos amis se tiennent à l'écart et refusent énergiquement de se laisser expulser. Nulle force humaine ni tout l'or du monde ducarinard ne peut enlever à des citoyens corrects le droit de veiller sur les opérations du scrutin et du dépouillement.

L'ordre parvenu à la préfecture, la semaine dernière, était le second. Un premier avait été donné précédemment, bien avant le premier tour.

Il explique la pression énorme exercée alors. Cette fois, on ne se bornera pas là.

Qu'on se le dise !

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **LILLE**, de **M. Julien Picavet**, décédé le 3 mai, dans sa 13 année, muni des sacrements.

Les funérailles auront lieu mercredi, à huit heures, en l'église Sainte-Catherine.

— A **HAUBOURDIN**, de **M. Alexandre Fichaux-Braquaval**, maître à Haubourdin, fils de M. et Mme Fichaux-Lambert et neveu du respectable Mgr Fichaux, aumônier des Dames Bernardines d'Esquermes, en Belgique, décédé à l'âge de 35 ans.

Cette mort prématurée a produit une vive émotion à Haubourdin, où la famille Fichaux jouit de l'estime et de la sympathie de tous.

— A **TOURCOING**, de **M. Emile Picavet**, époux de Dame Léonie Bigo, décédé pieusement lundi à l'âge de 58 ans. Le défunt est le frère du R. P. Picavet, rédemptoriste à Mouscron.

— A **MORBECQUE**, de **M. Henri Macke**, agriculteur, membre du Syndicat agricole, décédé à l'âge de 35 ans.

— Mercredi, en l'église d'**OUDEZEELE**, auront lieu les funérailles de **Mme Jules Warzteen**, née Sophie Bouney, décédée subitement à l'âge de 71 ans.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jesus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— Samedi, à 11 heures 1/2, en l'église St-Pierre-St-Paul, à **LILLE**, a été célébré le mariage de **M. André Hugle**, employé-comptable, avec **Mlle Rose Lecourt**, Enfant de Marie.

Le consentement a été reçu par M. Schabaille, vicaire de la paroisse, qui leur adressa une solide et délicate allocution.

Pendant la messe, un chœur de jeunes filles compagnes de la mariée, accompagné par la distingué organiste, M. G. Rogier, rendirent brillamment plusieurs morceaux de circonstance qui produisirent la meilleure impression sur toute l'assistance.

— Nous apprenons le prochain mariage de **M. Maurice Doquidt**, fils de M. Jules **Doquidt**, conseiller municipal, cultivateur à **CASSEL**, et de Madame, née Verkeyn, avec **Mlle Madeleine Colpaert** fille du regretté M. Charles Colpaert, de Cassel, et de Madame, née Degroote.

ÉCHOS

AVIS AUX INDUSTRIELS

La Chambre de Commerce de Cambrai signale aux industriels consommateurs de charbons les avantages considérables, notamment en ce qui concerne les conditions des marchés, qu'ils peuvent retirer d'un service d'essais des combustibles.

Un service d'essai des charbons, récemment créé à Roubaix, a déjà donné d'importants et précieux résultats.

Les industriels du Cambrésis peuvent en profiter dans des conditions très avantageuses.

La Chambre de Commerce de Cambrai enverra aux intéressés qui lui en feront la demande des renseignements très détaillés à cet égard.

NOUVEAUX BILLETS DE BANQUE

La Banque de l'Algérie va mettre incessamment en circulation son nouveau billet de 20 francs.

Il est imprimé en trois couleurs : vert, bleu, violet ; le papier filigrané sort des usines spéciales d'Arche. Comme celui de 50 francs, il a été dessiné par M. Duval et gravé par M. Romagnol ; il est orné au recto d'une tête de femme indigène dans un cadre de style mauresque. Au verso, la valeur est indiquée dans un écusson soutenu par deux enfants.

BRUITISME

Vous avez certainement entendu parler de la nouvelle école littéraire, poétique et musicale, qui s'intitule « futuriste » et qui prétend changer radicalement le plan de nos émotions esthétiques.

La pléiade musicale de cette école s'est vouée à la rénovation des concerts. Elle a remplacé les vieux instruments classiques par des appareils producteurs de bruits variés, appelés « instruments bruiteurs ».

Pour ses débuts elle a obtenu, à Milan, dans un concert « bruitiste » un succès qu'il est permis de qualifier d'unique.

Aux premiers morceaux, une pluie de légumes s'abattit sur les « bruiteurs » un peu interloqués par un aussi chaleureux enthousiasme. Après les trognons de choux et les tomates, ce fut le tour des chaises et des tabourets. Sous l'avalanche, les « bruiteurs » détalèrent. Il est vrai que le choc et le bris du mobilier remplaçait avantageusement leur concert. Ça « bruitait ferme ! »

FAIRE SUIVRE, OU NON

Cette chinoiserie est légale autant qu'administrative.

Le Conseil d'Etat vient de décider que la Poste, sous peine d'indemnité, doit faire suivre, en cas d'absence, toute correspondence, mais que, pour un télégramme, elle n'est tenue qu'à le remettre à domicile.

De sorte qu'une simple carte de visite vous parviendra régulièrement, mais qu'un télégramme attendra patiemment sous la porte votre retour du voyage.

AVANT D'ACHETER UN LIVRE...

Avant d'acheter un livre, un journal, ou une revue, il est prudent de consulter *Romans-Revue*.

Les publications sont tellement nombreuses, qu'il est le plus souvent fort difficile de savoir ce qu'elles valent : *Romans-Revue* renseigne en toute indépendance.

Dans le dernier numéro paru, on trouvera une liste de biographies fort intéressantes ; des notes critiques sur les principaux romans du jour ; des appréciations sur les collections et revues en vogue, telles que « Select Collection », l'illustré pour enfants qui s'appelle « Fillette », la nouvelle encyclopédie « Qui ? Pourquoi ? Comment ? et sur une foule de choses du plus grand intérêt.

On s'abonne dans toutes les librairies et aux bureaux de *Romans-Revue*, 5, rue St-Pierre, Lille (Nord) 8 fr. ; 10 fr. pour l'étranger. On trouve à la même adresse les collections des années parues, depuis l'origine, de *Romans-Revue* (1908 à 1913 inclus) au prix de 8 fr. chaque année, franco ; 10 francs pour l'étranger.

«Tout plutôt que Ducarin»

Une Lettre curieuse

Dans notre numéro de dimanche, nous avons reproduit aussi fidèlement que possible et sans y ajouter aucun commentaire, les impressions d'un militant socialiste halluciné qui trouvait étrange la consigne donnée au Parti ouvrier de voter au second tour pour le patron millionnaire Ducarin, si dur aux travailleurs.

A la suite de cet article, nous recevons d'un autre collectiviste, habitant Roncq, la lettre suivante, que nous publions aussitôt en supprimant, pour ne pas exposer l'auteur à des ennuis, la signature.

Roncq, dimanche 3 mai 1914.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne suis pas du tout partisan de votre journal. Mais je trouve idiots ceux qui refusent systématiquement de s'instruire chez l'adversaire. Dans le Parti socialiste, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, nous ne sommes pas ainsi. Pour ne vous en donner qu'un exemple, notre camarade Vandeputte lit chaque lundi votre chronique du Monde du Travail afin de se tenir au courant.

Moi aussi je prends les idées intéressantes là où elles se trouvent et j'ai lu ce matin avec curiosité votre article sur Ducarin qui, d'après un de nos camarades, consulté par vous, serait « un morceau dur à avaler » pour les socialistes.

J'ignore qui a pu vous faire cette confidence, mais il me semble que ce citoyen a exprimé l'avis de beaucoup et, si je parle après lui, ce n'est pas pour le contredire, mais pour ajouter quelques idées personnelles.

Tout le monde doit rendre cette justice au Parti socialiste qu'au premier tour il a voté comme un seul homme, avec une discipline admirable, pour le citoyen Vandeputte.

Mais nous n'avons plus du tout les mêmes raisons de refaire cette union au second tour sur le nom de Ducarin.

La candidature de Vandeputte était soutenue par notre Fédération générale, et les cotisations de nos syndicats permettaient d'en supporter les frais.

Ce sacrifice ne nous coûtait pas, tant qu'il profitait à un représentant des intérêts de la classe ouvrière. On ne pouvait faire un meilleur emploi des fonds socialistes, et pour ma part j'approuvais hautement Vandeputte quand il disait dernièrement à certains camarades : « Ne gaspillez pas l'argent de la caisse de chômage. Nous en aurons trop besoin pour les élections. »

Très bien. Mais entendons-nous. Je trouverais dégoûtant que le beau Ducarin, sans mal ni douleur, recueille dimanche prochain tous les fruits de notre propagande faite avec l'argent du Parti.

Nous n'avons aucun intérêt, nous autres, à faire élire cet oiseau-là.

Ducarin, qu'est-ce que c'est ? Un actionnaire du « Progrès du Nord », journal des politiciens d'affaires, grand soutien de Messire de Lauwereyns, le triste radical et jouet d'individus qui sont les plats valets du mouchard Briand.

Ducarin, c'est le patron impitoyable qui inflige à ses ouvriers, insuffisamment payés, d'innombrables amendes.

Dans son usine il emploie de préférence des électeurs dociles, acceptant sans murmurer les conditions imposées et ayant accepté d'être des ducarinistes.

Il ne veut que de syndiqués dans son bagne capitaliste. Et dernièrement, il a fait afficher à la porte de sa boîte, un ukase interdisant à ses ouvriers d'entrer dans aucun syndicat. Pour faire partie d'une organisation ouvrière quelconque, les malheureux qu'il emploie sont obligés de se cacher comme s'ils se rendaient coupables d'un délit.

Il y a quelque temps, un secrétaire du comité socialiste de Comines, que je pourrais nommer, alla réclamer chez Ducarin une augmentation de salaire. Il fut mis à la porte de l'usine sans autre forme de procès.

Ducarin, c'est le candidat du préfet qui a reçu l'ordre de le faire passer. Mais nous ne devons rien, nous autres, au préfet.

Ducarin, c'est le chouchou de Dron le cosaque qui, pour conserver son mandat, a réintroduit chez nous des mœurs brutales, sauvages, barbares, employant comme maire de Tourcoing la police qui doit servir à l'ordre, pour créer le désordre en période électorale à seule fin d'empêcher notre camarade Inghels de parler.

En terminant, je ne puis mieux faire que de citer notre vaillant « Réveil socialiste » du 18 avril dernier. Il écrivait ceci :

Le candidat qui aura bien mérité du repos après la bataille, ce sera bien le fameux Ducarin, candidat à tout faire. Tant son programme consiste à donner des chopes. Sûrement que tous les brasseurs voteront pour lui, hein ?

Mais, au XXe siècle, pourra-t-on encore voir des électeurs qui vendront leur conscience pour une ou deux chopes ? Ce serait vraiment triste. **Les électeurs de Roncq ne voteront pas pour Ducarin.**

Je vous salue. Vous verrez dimanche que je ne me suis pas trompé.

L'AVIATION

A LA BRAYELLE

On attend l'arrivée, venant de Bar-le-Duc, de l'escadrille II.F. 19, comprenant 6 avions, 6 pilotes tracteurs-auto, 10 officiers, 1 caporal. Seuls 6 hommes sont arrivés. Cette escadrille séjournera quelques jours à Douai.

A VALENCIENNES

Hier, à 5 h. 45 du soir, le capitaine Yence, pilotant un monoplan Blériot, et accompagné de son mécanicien, a atterri à l'aérodrome de La Briquette.

Parti de Maubeuge par un temps magnifique, il fut assailli en cours de route par une rafale de pluie et de vent debout, rendant le voyage difficile et périlleux.

Toutefois, l'excellent aviateur est descendu avec beaucoup de grâce, soulignant par là sa maîtrise et son sang-froid dans le danger.

La pluie tombant toujours à flots, le monoplan fut remisé au hangar militaire.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du Lundi 4 Mai 1914

L'Empoisonneuse de Clary

Parricide et fratricide
ELLE EST CONDAMNÉE A MORT

Le monstre de femme qui se trouve aujourd'hui sur le banc de la Cour d'assises ; Parricide et fratricide ! Peut-on imaginer qu'un être humain en soit venu à commettre ce double crime, et à quelques jours de distance ! Et faut-il croire plus à la démence momentanée de l'accusée qu'à sa perversion morale ? Sinon pour sauver une triste cliente, du moins pour lui épargner le châtiment suprême, son défenseur insistera sur sa dégénérescence mentale. Jusqu'à quel point le jury le suivra-t-il dans cette hypothèse si dangereuse que tout criminel y verrait une sauvegarde ?

Cette femme, Octavie Lecompte, a 35 ans, mais le regard mauvais, le pli de la bouche qu'elle accentue par moments en laissent paraître dix de plus, quand elle retire de son visage la main, le mouchoir ou le châle bleu sombre qu'elle y tient obstinément.

Mère de deux enfants, elle a eu mauvaise conduite. Elle a perdu aussi le sentiment maternel : un jour, elle a abandonné son second enfant dans une église de Saint-Quentin. Elle n'en fait pas preuve non plus aujourd'hui, quand sa fille vient déposer contre elle.

Elle vivait donc, au moment de ses crimes, chez son père, avec ses deux enfants. Dépensière, désordonnée, elle s'attirait des observations et des remontrances justifiées qui finirent pas la lasser.

La mort presque subite de son père, le 14 janvier, et, la semaine suivante, celle de son frère, dans des conditions analogues, parurent étranges. La gendarmerie fit une enquête.

La fille et sœur dénaturée avait envoyé chercher chez un pharmacien de Maretz 300 grammes d'acide arsénieux, dont elle avait versé, en une ou plusieurs fois, la majeure partie dans le café de son père, puis dans celui de son frère quand celui-ci était revenu, le jour de la mort du premier, reprendre in direction de la ferme de la Râperie. Tel fut le résultat des investigations de la gendarmerie.

Elle avoua, prétextant n'avoir agi que parce qu'elle était brutalisée par l'une et par l'autre de ses victimes.

L'INTERROGATOIRE

L'interrogatoire de l'accusée par M. le Président fait ressortir davantage les éléments de l'accusation que nous venons de donner. Octavie Lecompte a réponse à tout, elle nie l'évidence et se pose même en victime !

Ses parents, fait remarquer M. le Président, étaient d'honnêtes cultivateurs, vivant de leur travail. Ils n'avaient que deux enfants, un garçon et une fille.

La conduite de celle-ci lui valut des reproches de son frère et de son père, si bien qu'elle quitte la maison paternelle. Elle se plaça comme servante de ferme, commit des escroqueries au préjudice d'un de ses oncles et d'un de ses patrons, ne fut cependant pas condamnée pour ces faits, subit une condamnation à 50 fr. d'amende avec sursis pour l'abandon de son enfant et revint à la maison quelque temps avant la mort de sa mère.

Un vol de 500 francs dont s'aperçut M. Lecompte père fut commis par sa fille, qui poussa la ruse jusqu'à vouloir faire croire à un vol par escalade et avec effraction, puis à faire soupçonner son frère, qui, n'y tenant plus, s'en alla, s'engagea comme domestique de ferme à Caullery et ne revint à Clary que le jour de la mort de son père.

— Votre frère était un bon garçon, dit M. le Président. Son patron a donné sur son compte d'excellents renseignements.

R. — C'était une brute !

M. le Président. — Comment osez-vous prononcer ce mot ! Vous !

Puis M. Gravet expose aux jurés que l'accusée faisait à Clary des dépenses exagérées en objets de toilette, café, liqueurs, qu'elle rassemblait ses voisines et que certaines commandes furent faites par elle au moyen de billets signés du nom de son oncle, Benjamin Wargniez.

— Enfin ! dit l'accusée, d'un air de dire : « J'ai beau me défendre, on n'en croit rien ! »

Le 11 janvier, continue M. Gravet, M. Lecompte père va à Clary. Il en revient mécontent. Il a appris que sa fille a fait pendant l'année des dépenses anormales qu'il lui faudra solder. Une discussion s'élève entre eux. Alors Octavie Lecompte donne commission à un domestique, Drach, d'aller porter à M. Laude, vétérinaire à Maretz, une demande d'ordonnance de 300 grammes d'acide arsénieux pour faire périr les rats. Cette demande est faussement signée Benjamin Wargniez.

Drach ne rencontre pas M. Laude.

Octavie Lecompte le renvoie le surlendemain lundi. M. Laude délivre l'ordonnance. M. Vilain, pharmacien, qui la reçoit des mains de Drach, l'exécute, et à peine a-t-elle en sa possession le terrible poison que la mégère verse une partie du flacon qui le contient dans le café au lait de son père.

Le 15 janvier, M. Lecompte meurt. Il a éprouvé des vomissements et les autres symptômes d'empoisonnement ; mais le médecin, M. Montigny, ne l'a vu que quelques instants avant sa fin et a cru à une congestion pulmonaire et à de l'urémie.

— Si j'avais su, pleurniche l'accusée, je ne l'aurais pas fait ! C'est facile à comprendre !

Le frère, averti, revient à la maison paternelle. Il se répand en reproches contre sa sœur, qui ne l'a pas fait prévenir plus tôt. Il laisse entendre aussi que, maître désormais, il faudra qu'il y ait un peu plus d'ordre à la maison, et moins de voisines.

L'enterrement du père a lieu. Octavie Lecompte se tient à l'écart des autres membres de la famille. Elle revient du cimetière avec sa fille, par les champs, et lui dit : « Ne pleure donc pas ! Dans huit jours il y en aura un autre ! Après ce qu'il m'a dit, cela suffit ! »

Huit jours après, en effet, Jules Lecompte était mort à son tour, ayant présenté les mêmes symptômes d'empoisonnement que son père. Cette fois, les parents et le médecin comprirent l'épouvantable chose. Le permis d'inhumer fut refusé et l'autopsie des deux corps ordonnée.

Un profond silence règne dans la salle, lorsque M. le Président reproche à Octavie Lecompte ces crimes qui marqueront, par leur énormité, dans les annales judiciaires, lorsqu'il lui dit que jamais elle n'a eu un mot de regret de ses forfaits, et qu'elle ne voyait qu'une chose : devenir la maîtresse, pour dépenser comme elle le voudrait.

L'accusée se contente de répéter ! Il faut comprendre que si j'avais bien compris, je ne l'aurais pas fait !

LES TÉMOINS

On entend alors les témoins.

Le brigadier de gendarmerie Revel donne les détails de son enquête ; le docteur de Clary, **M. Montigny**, explique que la première fois, avant la mort du père, il lui a été matériellement impossible de reconnaître l'empoisonnement ; **M. Alfred Lecompte**, oncle de l'accusée, est très ému quand il est appelé à raconter les derniers moments de son frère et de son neveu ; mais quand il déclare que, dès la première indisposition de son neveu, on eut des soupçons, l'accusée, qui avait écouté attentivement cette déposition, s'écrie :

— Mensonges ! Ce ne sont que des mensonges.

— Ah ! reprend l'oncle, s'il n'y avait que moi qui mente !

La scène est bien plus pénible encore quand dépose la fille de l'accusée, Zoé Lecompte. C'était elle, le témoin, qui d'ordinaire préparait le café. Mais le 11 janvier, sa mère l'envoya faire les lits et prépara elle-même le café. Quelques heures plus tard, le grand-père était pris de vomissements. Octavie Lecompte servit ensuite à son père des tisanes, qui furent suivies de nouveaux vomissements.... Zoé Lecompte redit la menace de sa mère contre Jules Lecompte au retour de l'enterrement... Elle parle des disputes entre le père et la fille, du vol de 500 francs commis par cette dernière, qui brisa un carreau, répandit sur le sol des traces de bougie, fracturé un tiroir, barbouilla de terre des chaussures qu'elle appliqua sur une fenêtre, tout cela pour faire croire à un vol par un étranger...

Et la mère de s'écrier :

— Ce ne sont que mensonges ! Vous avez eu la tête montée, ma fille !

Les dépositions de **M. Lévy**, l'expert, qui a découvert l'arsenic dans les viscères, de **Benjamin Wargniez** ; de **Drach**, domestique, nomade, qui alla chercher le poison et dont l'esprit s'éveilla trop tard à l'intelligence de ce qu'il avait fait ; de **M. Laude, vétérinaire**, et de **M. Vilain**, pharmacien ; de **Léon** et **Félix Lecompte**, qui assistèrent aux derniers moments des deux victimes ; du domestique **Lacherez**, d'**Augustin Lempereur**, de **Mme Flamont-Lecompte**, qui reçut les confidences de Zoé Lecompte, n'apportent rien d'intéressant.

La preuve est faite : Octavie Lecompte est la pire criminelle qui soit. Mais voici le médecin aliéniste, M. le docteur Timal, qui vient déclarer péremptoirement qu'après avoir examiné l'accusée au point de vue mental, et faisant état de ses mensonges, de ses vols et escroqueries, de son hérédité ascendante et descendante, de ses bizarreries de caractère, de ses tares physiques, de sa voûte palatine en ogive, et d'un goître, il conclut non pas à la folie, mais à des moments de démence.

Alors M. le Président et M. l'Avocat-général font aubin, alimablement du reste, un examen en règle, sur chacun des points repris dans son rapport, au jeune docteur, qui y répond comme à une soutenance de thèse, imperturbablement, au point que M. l'Avocat-général finit par lui dire qu'il peut à son aise parler de tares physiques, mais non point de psychologie, parler de démence, mais non de perversion morale. A admettre ce système, dit-il, tout criminel deviendrait un dément et tout crime excusable.

Au surplus, tout en rendant hommage à la valeur de M. Timal au point de vue médical, puisqu'il a été l'élève du docteur Dupré, à l'Institut de psychiatrie, M. l'Avocat-général constate que M. Timal n'a pas encore cinq ans d'exercice de la médecine... Mais c'est le Parquet qui a commis le jeune docteur à l'expertise médico-légale !...

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

Les crimes étant avoués, le réquisitoire et la plaidoirie ont roulé sur les mobiles de ces crimes et sur le degré de responsabilité de l'accusée, l'avocat-général et le défenseur s'armant l'un et l'autre de chacune des pièces du dossier, le premier pour réclamer un verdict impitoyable et la peine de mort, le second pour implorer la clémence du jury en faveur d'une dégénérée.

LE VERDICT

Le jury ne s'est pas laissé convaincre par l'habile plaidoirie de Me Pesqué et son verdict, rendu à sept heures, est resté muet sur les circonstances atténuantes.

La Cour a condamné Octavie Lecompte à la peine de mort, ordonnant que l'exécution serait faite sur l'une des places publique de Cambrai.

Octavie Lecompte n'a pas bronché.

Une foule considérable attendait, dans la cour du Palais de Justice, la sortie de l'accusée.

Le capitaine de gendarmerie, M. Perrot, s'est vu obligé, pour faciliter le départ de la voiture cellulaire, de faire évacuer la cour du Palais.

Des cris de mort et de vigoureux coups de sifflet ont accompagné la sortie de la condamnée.

Un cycliste tamponné par le Mongy

A WATTRELOS

Mort de la victime

Dimanche, vers 8 h. 1/2 du soir, M. Auguste Bauprez, 48 ans, ouvrier de nuit au peignage Bastin, débitant de boissons, rue Nadaud, 36, revenait de la place de Wattrelos, par la rue de Tourcoing et marchait parallèlement avec le tramway Mongy, vers le Crétinier. A hauteur de la rue de Béthune, Bauprez dépassa le tramway de quelques mètres pour s'engager dans celle-ci. L'avance prise par le cycliste n'était pas assez forte et le malheureux fut tamponné par le tramway. Projeté par-dessus de sa machine il alla se fracturer le crâne contre la bordure du trottoir.

Les personnes présentes se précipitèrent au secours du blessé qui ne donnait plus signe de vie. On le transporta sur le tramway tamponneur, qui le déposa à la pharmacie P. Turlur, où il reçut les premiers soins. Il reçut de M. Cousin, vicaire à St-Vincent-de-Paul, le Sacrement de l'Extrême-Onction.

M. le docteur Jacquemont, requis, constata une fracture du crâne ne laissant aucun espoir.

Transporté à son domicile, M. Bauprez succomba vers 9 h. 1/2 sans avoir repris connaissance.

M. Boudaloux, commissaire de police, aidé de l'agent de Sûreté Derreveaux et le garde Florin, entreprit une enquête.

Des témoignages entendus, il résulte que ce fâcheux accident serait dû à l'imprudence du cycliste.

Cette mort tragique a causé une profonde émotion dans le quartier du Crétinier.

Un ouvrier a le crâne broyé

AUX CHANTIERS DE FRANCE, A DUNKERQUE

Lundi après-midi, vers quatre heures, un monteur, Yves Keradec, 28 ans, travaillait dans la cale d'un vapeur en construction aux Chantiers de France, au-dessous d'une ouverture du pont, quand une lourde pièce de fonte, s'échappant d'une élingue, qui manœuvrait sur le pont même, s'abattit sur lui et lui fracassa le crâne. Le malheureux a été tué net.

Il laisse une veuve et un enfant.

Catastrophe du Cambrésis

A la suite des catastrophes signalées dans la région du Cambrésis, l'Association Philanthropique du Nord, sur le rapport de sa commission d'enquêtes, conformément à ses statuts, a décidé d'adresser un premier secours de **Mille francs** à la municipalité d'Avesnes-les-Aubert, pour être réparti entre les familles nécessiteuses sinistrées. L'enquête se poursuit pour les autres régions touchées par la catastrophe.

Le Comité.

UNE FEMME ABANDONNE SON ENFANT entre les mains d'une mendiante

A LILLE

Lundi matin, vers 11 heures, une pauvresse, Mme Soudan, 58 ans, rue des Bonnes-Rappes, sollicitait l'aumône dans la salle des Pas-Perdus de la gare lorsque deux femmes l'accostèrent. « Tenez, voulez-vous tenir un instant mon enfant, lui dit l'une d'elles, je vais aller chercher des cachets. »

La mendiante, qui espérait au retour de la mère recevoir quelque argent, accepta l'enfant.

Au bout d'une demi-heure d'attente, ne voyant pas revenir cette femme, elle avertit un agent.

Au poste de police, on examina les langes de l'enfant — un bébé de cinq à six jours — et on y trouva épinglé un morceau de papier portant ces mots : Hélène Bason, 28 ans, née à Saint-Pol-sur-Mer.

Une enquête faite par M. Savé, commissaire, permit d'apprendre qu'une femme de ce nom avait été admise le 29 avril à l'hôpital Sainte-Eugénie et qu'elle avait quitté cet établissement dans la matinée de lundi.

C'était sans aucun doute la mère de l'enfant. On croit qu'elle s'est rendue à Berck-Plage.

UN GAMIN TOMBE A FOND DE CALE

A DUNKERQUE

Edouard Entzmann, 13 ans, dont les parents habitent rue St-Bernard, avait, dimanche, en se promenant sur le quai des Hollandais, un vapeur en déchargement, rempli d'arachides ; il ne résiste pas à la tentation d'en faire une petite provision et monta à bord, puis voulut descendre dans une des cales entr'ouvertes ; en mettant le pied sur une plaque de fermetnre en tôle, il la fit basculer et roula avec elle, tête première, à fond de cale d'une hauteur de 10 mètres. Il tomba heureusement sur des sacs, mais le pauvre gamin s'était gravement blessé à la tête et quand un surveillant de commerce accouru pour le chasser l'eut remonté sur le pont, il crachait le sang et se plaignait de vives douleurs au ventre. On dut le transporter à l'hôpital.

Un aéronaute guignard

A COUDEKERQUE-BRANCHE

La municipalité de Coudekerque-Branche avait organisé, à l'occasion du 1er mai, une fête populaire dont faisait partie l'ascension d'un ballon que devait monter l'aéronaute Favier, de Saint-Pol-sur-Mer.

Le vent, qui soufflait en tempête, aurait jeté le ballon sur les toits élevés des usines voisines, aussi décida-t-on de remettre l'ascension de vendredi à dimanche.

Hélas ! dimanche, autre contre-temps : le vent faisait grâce, et de ce côté les choses auraient pu s'arranger, par suite de la vaillance de l'aéronaute, que n'effrayait pas la grosse brise du sud, toujours active quand même ; mais des fissures se produisirent dans l'enveloppe du sphérique ; on ne put arriver à le gonfler.

M. Favier attendit et essaya de conjurer le mauvais sort jusque près de huit heures et demie du soir, mais rien n'y fit, et le ballon dut rester en panne, au grand désappointement des curieux.

LE CRIME

La Chapelle-d'Armentières

UN DES BANDITS ARRETES EN BELGIQUE

Ainsi qu'on s'y attendait, Blanquart et Dhuyser, les auteurs de l'acte de banditisme de la rue du Bois, à La Chapelle avaient passé la Lys et rôdaient dimanche à la frontière belge.

Or, dimanche, vers 6 heures et demie du soir, un individu paraissant exténué de fatigue entra à l'estaminet de la Haute-Loge, à Ploegsteert.

Un consommateur qui habite Armentières, reconnut Dhuyser et en avertit le cabaretier. Celui-ci appela le jeune bandit dans sa cuisine et lui offrit de lui donner à manger s'il consentait à se constituer prisonnier entre les mains des gendarmes belges.

Dhuyser, qui était affamé, consentit. On lui servit à souper, mais quand il fut restauré, il changea d'avis et, prenant la porte de la cour, il fila subitement dans la direction d'Armentières. A ce moment même, les gendarmes belges, prévenus, arrivaient par la porte de la rue.

Ils se mirent à la poursuite du bandit et le rattrapèrent auprès de la ligne d'Armentières à Comines, au lieu dit le Pont de Fer, au moment où par ce point il aurait pu gagner la France.

Dhuyser fut conduit à la gendarmerie du Bizet et interrogé.

Il reconnut sa culpabilité, mais en ajoutant que c'était Blanquart qui l'avait entraîné, lui indiquant déjà mercredi le coup à faire.

Vendredi, ils avaient été ensemble examiner les lieux et avaient décidé d'opérer le cambriolage de la maison pendant que Mme Bernard serait à la messe.

Or, la présence de Mme Bernard dérangea tout leur plan, c'est en déjeunant que Blanquart aurait proposé l'attaque.

Les blessures que la vieille dame porte aux mains, toujours d'après Dhuyser, ont été faites par Blanquart pendant qu'il tentait de la bâillonner avec un mouchoir.

Ayant manqué leur coup, ils se sont